Liberte Politique

Un couple choisit de divorcer pour conserver son allocation pour handicapé

Article rédigé par sputniknews.com, le 03 juillet 2021

Source [sputniknews.com] Dans le Tarn, un mari a préféré divorcer de son épouse pour continuer de percevoir son allocation pour adulte handicapé. Une décision du gouvernement de ne pas accepter la «déconjugalisation», soit de ne pas considérer les revenus du conjoint pour le calcul de cette allocation, est à l'origine de ce choix radical.

L'Assemblée nationale a étudié le 17 juin le sujet du calcul de l'<u>Allocation adulte handicapé</u> (AAH) pour les personnes en couple, notamment la possibilité de ne plus considérer les revenus du conjoint pour ce calcul. Opposé à cette mesure, le gouvernement a eu recours au vote bloqué, empêchant celle-ci de passer. Plutôt que la «déconjugalisation», l'exécutif propose de changer le mode de calcul de la prise en compte des revenus du conjoint.

En lieu et place, les députés ont voté un abattement forfaitaire de 5.000 euros.

Ainsi, marié depuis 39 ans, un couple du Tarn dit être obligé de divorcer pour toucher une meilleure allocation adulte handicapé, rapporte La Dépêche du Midi.

Selon le quotidien, l'époux, handicapé depuis 10 ans à cause d'une maladie neuromusculaire indéterminée, espérait depuis des années que les revenus de son épouse ne soient plus pris en compte dans le calcul de son allocation.

«On ne faisait qu'attendre cette décision qui ne venait pas, a-t-il dit auprès du média. Aujourd'hui on sait qu'elle ne viendra plus. On ne fait que survivre. L'aménagement du véhicule, c'est 29.000 euros et il reste à notre charge 9.000 euros. J'ai dû faire un emprunt que je dois payer tous les mois».

C'est la raison pour laquelle il a décidé de se séparer légalement de sa femme pour <u>obtenir une allocation</u> plus conséquente et pour «ne plus peser financièrement» sur son épouse.

Réclamations de l'individualisation de l'AAH

Dans la foulée, le 1er juillet, dans certaines villes françaises, par exemple en Bretagne à Rennes, Lorient et Saint-Brieuc, des personnes ont manifesté pour demander la suppression de la prise en compte du revenu du conjoint dans le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH), rapporte Ouest-France.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

03/07/2021 06:00